

ment enseigné le principe de l'Omnipotence de l'Etat ? — Et depuis ce temps, et aujourd'hui même, quels sont les pays où le droit de contrainte sur les parents est devenu, soit permanent, soit passagèrement partie constituante de l'autorité suprême ? Les pays où les maximes révolutionnaires de 1789 ont pénétré et prévalu, comme la France, la Belgique, la Prusse, la Suisse et l'Italie. — Quels sont les hommes qui, au nom de l'ordre social, prétendent justifier et faire triompher un pareil droit ? Les adversaires les plus implacables de la religion catholique, les Socialistes, les Radicaux, les Rationalistes : Bismark en Allemagne, Laveleye en Belgique, en France Jules Simon, Louis Blanc, Gambetta, Waddington. Lacretelle etc. " Nous défendons Dieu contre le Syllabus ", s'écriait il y a quelque temps ce dernier devant les Chambres Françaises. Ce mot nous fait connaître de quel esprit sont animés aujourd'hui les partisans de l'instruction obligatoire. Oui, eux aussi, de même que les Révolutionnaires dont nous avons cité plus haut les paroles, c'est sur le principe de l'Omnipotence de l'Etat qu'ils s'appuient pour légitimer leur doctrine. Et maintenant, nous le demandons, comment se fait-il donc que partout où nous voyons l'instruction compulsoire mise en pratique, ce soit toujours dans des pays où règne le Césarisme, et qui là où le véritable ordre social chrétien est la base des constitutions, c'est à l'Eglise et à la famille qu'est laissé le pouvoir suprême d'enseigner la jeunesse. La réponse est évidente. L'on a donc tort de dire que même avec le principe de l'ordre social chrétien, il est possible de légitimer cette doctrine de l'instruction compulsoire. C'est déjà une forte présomption contre des Catholiques qui voudraient introduire un pareil ordre de choses dans un pays essentiellement religieux, préserve jusqu'ici des horreurs de l'esprit révolutionnaire, et qui prétendraient ne blesser en rien les droits de l'Eglise et de la famille.

Mais il nous est possible d'aller plus loin et de démontrer d'une manière positive que l'Etat ne peut imposer l'instruction obligatoire sans violer les droits de l'Eglise et de la famille, sans se montrer Césariste.

Quant au père de famille, voici notre principe fondamental : Tout homme en matière de morale et de religion est indépendant d'une autorité faillible quelconque.

Quant à l'Eglise, notre principe fondamental est le suivant : L'Eglise, autorité infaillible, est seule maîtresse absolue de morale et de religion, et tous les hommes lui sont soumis.

Notre premier principe est non seulement incontestable, mais évident. En effet, si l'opinion de mon voisin peut être fautive, pourquoi le suivrai-je ? Mon opinion personnelle ne m'est-elle pas plus intime, et ne doit-elle pas m'inspirer plus de confiance ? C'est donc elle que je suivrai. Voilà le droit de la nature, droit conféré à tout homme par cette prérogative sublime d'avoir une raison qui lui permette de distinguer entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, entre ce qui conduit à la fin dernière, et ce qui en détourne. La conscience est la plus haute autorité qui soit sur la terre ! C'est le cri qui, depuis Luther, retentit d'une extrémité à l'autre du monde. Ce cri est un blasphème sans doute, parce qu'il existe une Eglise infaillible ; mais enlevez l'Eglise et cette parole devient un axiome de droit ; et les Rationalistes et les Protestants qui n'admettent pas d'autorité infaillible, sont, en revendiquant l'autonomie de la raison, les hommes les plus logiques du monde. Ainsi la liberté de conscience,

en fait de morale et de religion est un droit strict, nécessaire, inviolable à l'égard de toute autorité faillible purement humaine ; en d'autres termes : Tout homme a le droit strict, nécessaire et inviolable de n'être dirigé que par une autorité infaillible sans sa marche vers la fin suprême par la morale et la religion. Et c'est un simple corollaire de dire ici, que ce droit est absolument le même pour le père à l'égard de ses enfants, puisque se diriger personnellement et diriger ses enfants vers la fin dernière, pour le père de famille, c'est tout un.

Notre second principe n'est pas moins incontestable et évident. Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, Dieu lui-même comme son père, vérité par essence, incapable de se tromper ou de nous tromper, ayant tout pouvoir au ciel et sur la terre, a dit à ses Apôtres avant de les quitter : " De même que mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie : allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant et leur apprenant à observer mes commandements Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. " Or cette parole ne s'adressait pas aux Apôtres seulement, mais à tous leurs successeurs. Elle s'adressait à l'Eglise et embrassait tous les temps jusqu'à la consommation des siècles. L'Eglise est donc envoyée de Dieu pour enseigner tous les hommes et les conduire à leur fin dernière ; elle a pour cela les promesses de l'infaillibilité. Mais, nous le demandons, à quelle classe d'hommes l'Eglise est-elle principalement envoyée. Est-ce aux vieillards ? Est-ce aux hommes faits ? Est-ce aux jeunes gens de vingt ans ? Sans doute, Dieu n'admet pas d'exception et il envoie son Eglise à tout homme de quelque âge de quelque condition qu'il soit. Mais que l'on se rappelle donc cette parole si frappante de l'Ecriture ; " *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ.* " Tout dépend donc de l'enfance, tout dépend du bas âge ! Oui ! si l'on veut enseigner efficacement à l'humanité, c'est aux enfants qu'il faut s'adresser. Car les enfants ne sont pas des hommes formés, mais des hommes qui se forment. Ils sont dans une espèce d'équilibre, pouvant tourner au bien comme au mal, à la vertu comme au vice, prendre des habitudes bonnes comme des habitudes mauvaises. S'en emparer à cet âge, leur enseigner la vérité et la vertu, leur imprégner la connaissance, l'amour et la pratique du bien jusque dans la moëlle des os, c'est donc les conquérir pour toujours, c'est les sauver ! A vingt ans comme le voulait Rousseau, c'est trop tard. A quinze ans, c'est encore trop tard. Trop tard même à dix ans. En effet, plus on approche du commencement de la vie, plus l'enfant, comme une tendre argile, est susceptible de garder l'impression des vertus et des vices dont il prendra l'habitude. Malheur à lui, s'il se développe seul, car le mal prendra peu à peu le dessus. Et à vingt ans, avant cet âge même ; tout est fini ! Les habitudes mauvaises, enracinées ne sont presque plus destructibles. Il est donc clair et évident que Jésus-Christ en envoyant l'Eglise à tous les hommes pour les enseigner, l'envoyait principalement aux enfants, puisque c'est d'eux que dépendaient et dépendent encore la régénération et le salut de l'humanité.

Or, nous le demandons, l'Etat a-t-il comme l'Eglise, mission d'enseigner ; a-t-il, comme elle, les promesses de l'infaillibilité ? A cette question, dans notre pays du moins, il n'y a qu'un cri pour répondre : Non ? Grâce à Dieu, au Canada on n'est pas encore assez Rationaliste ou assez Panthéiste, pour